

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 07/12/23
Date d'affichage 07/12/23
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 18/ Votants : 21

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
Mme BRUYERE Mireille
Mme VERNIS Cécile
M. CONIL Gaël

M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
M. DESFEMMES Didier
Mme COULON Sylvie
Mme FERNANDEZ Maryline
M. LEBON Thierry

Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme METENIER Patricia
M. MARCAUD Hugues
Mme LAFARGE Audrey
M. DEBOST Anthony

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Excusé :

M. BAUDON Julien

Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 18 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Didier DESFEMMES est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4- Avance sur subvention au COS du Personnel de la Ville de Saint-Yorre

Rapporteur /Gérard LABONNE

Considérant que le Comité des Œuvres Sociales de Saint-Yorre a des échéances ou des charges à assurer dès le 1^{er} trimestre avec notamment le règlement de la cotisation au Comité National d'Action Sociale,

Considérant qu'il convient qu'une avance sur la subvention 2024 d'un montant de 12 000 € lui soit versée, suite à une demande de l'association adressée le 22 novembre 2023, étant précisé que cette avance sera défalquée du paiement des subventions votées avec le budget prévisionnel 2024 et pourra être versée dès le début de l'année 2024,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/12/2023

Appréhension sur site F. Ingalta.com

99_DE-003-210302642-20231219-DEL1858_23-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement de cette avance sur subvention pour un montant de 12 000 €, au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales de la commune de Saint-Yorre,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 19 décembre 2023,

Le Maire,



Joseph KUCHNA



Le Secrétaire de séance,

Didier DESFEMMES



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée F. lequato.com

99_DE-003-210302642-20231219-DEL1B58_23-